

Disons d'abord en quoi consiste la réforme de M. Leygues, le ministre de l'instruction publique dans le défunt cabinet Waldeck-Rousseau.

L'enseignement secondaire est désormais en France de sept ans. Il se poursuit en deux cycles : l'un de quatre ans, de la sixième à la troisième inclusivement ; l'autre de trois ans : la seconde, la première et la philosophie.

Dans le premier cycle les élèves seront répartis en deux divisions : pour les uns une plus large part sera faite aux lettres ; l'étude des sciences sera surtout le partage des autres.

Dans le deuxième cycle, qui comprend trois années, on aura quatre sections ; la *gréco-latine*, la *latine-langues vivantes*, la *latine-sciences* et la *sciences-langue vivantes*. Chaque élève choisira la section qu'il voudra, et, de même que tout chemin mène à Rome, ainsi chacune de ces voies conduira celui qui saura la tenir à un baccalauréat « unifié », qui ouvrira les portes de toutes les carrières scientifiques, industrielles, pédagogiques, médicales ou légales, sous le beau ciel — un peu troublé ! — de la République Française.

Par conséquent tout bachelier, quel que soit la voie qu'il aura suivie jusque-là, pourra étudier non seulement le *génie* ou l'*industrie* mais encore la *médecine* ou le *droit*. (Il va sans dire qu'on n'a pas pensé à la *théologie* et pour cause) !

Il est aisé de prévoir, étant donné le goût du temps pour les choses plus terre à terre et plus pratiques, que bon nombre de bacheliers *ès-sciences-langues vivantes*, n'ayant connu aucune gymnastique intellectuelle *gréco-latine*, se lanceront hardiment dans les champs de la médecine et du droit.

C'est justement là ce qui a servi de thème aux protestations et aux discussions.

Je n'ai pas dessein de refaire cette longue polémique. Pour intéressante qu'elle soit, elle ne vient pas à mon but.

Encore un coup, je voudrais plutôt faire voir, d'après les dires de ces messieurs au lendemain de la fameuse et très laborieuse enquê-